

PROCES - VERBAL 4/2018

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 30 MAI 2018 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Information de la Présidente sur la durée de la séance du 25 avril 2018	3
Procès-verbal de la séance du 25 avril 2018	4
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	5
1.2. Communications de la Municipalité	6
2. Ordre du jour	7
2.1. Préavis 08-2018 Conservation des ouvrages d'art – Phase 2 Crédit demandé CHF 900'000.00	7
2.2. Préavis 09-2018 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 1ère série - Crédit demandé CHF 206'400.00	8
2.3. Propositions individuelles	9
2.3.1. Réponse au postulat déposé par MM. Jean-Luc Duvoisin, Antoine Hürlimann et Dimitri Simos « Pour que Pully s'affiche »	9
2.4. Divers	10
2.4.1. Nouvelle identité visuelle de la Commune Luc JEANNERET	10

2.4.2. Maison jaune – Avenue du Léman Philippe DIESBACH	11
2.4.3. Hommages à Mme Annie Mumenthaler Liliane MASSON	11
2.4.4. Fontaine Pré-de-la-Tour Nadia PRIVET	12

A 20h00, la Présidente invite les conseillères et conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 78 présents.

Excusés

Les conseillères et conseillers suivants sont excusés : Mmes Florence Betrisey, Karine Chevallaz, Odile Cuénoud Gonzalez, Carole Di Natale, Anne Ganty, Nicole Panizzon, MM. Alexis Bally, Jean-Denis Briod, Olivier Burnet, Jean-Philippe Clavel, Jean-Luc Duvoisin, Jean-Marc Duvoisin, Adolfo León Gonzalez, Carlos Guillen, David Häusermann, Steve Marion, Martial Ostertag.

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, le quorum étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer selon l'article 59 du règlement du Conseil.

Chers collègues, j'ouvre officiellement cette séance conformément à l'art. 61 al. 1 du règlement du Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Je vous rappelle le serment que vous avez prêté et j'invoque la bénédiction divine sur l'ensemble de nos travaux.

Par ailleurs, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir à l'occasion de notre séance les invités suivants : M. Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, M. Jean-Philippe Chaubert, président du Conseil communal de Paudex et M. Olivier Rodieux, président du Conseil communal de Lutry.

Mme la Députée Monique Ryf et M. le Député Guy-Philippe Bolay se sont excusés.

Je salue les représentantes de la presse, Mme Nina Brissot du Régional et Mme Marie Nicolier de 24 Heures, que je remercie de l'attention qu'elles portent à nos délibérations. Je salue également avec grand plaisir le public présent dans la salle ce soir. Au nom du Conseil, je remercie ces citoyennes et ces citoyens de témoigner par leur présence de l'intérêt qu'ils manifestent pour nos débats. Je remercie aussi les huissiers et le technicien pour leur précieuse collaboration.

Durée de la séance du 25 avril 2018

La Présidente :

En guise d'introduction, je reviens brièvement sur notre séance précédente du mois d'avril qui s'est terminée en moins d'une heure. Certains membres de ce Conseil ont fait part de leur préoccupation à ce sujet, estimant qu'il serait préférable de regrouper les objets à traiter dans un plus petit nombre de séances. Je peux naturellement comprendre cette opinion. Je note cependant que la longueur d'une séance ne dépend pas seulement du nombre de points à traiter. L'histoire de ce Conseil a parfois montré qu'un innocent préavis pouvait conduire à des discussions longues et houleuses. Ce sera peut-être le cas de la séance d'aujourd'hui qui ne comporte que quatre points à l'ordre du jour. J'avoue être incapable de le prédire. Quoi qu'il en soit, différentes contraintes déterminent le moment adéquat où la Municipalité entend nous soumettre un préavis. Par conséquent, je sollicite votre mansuétude pour ce qui est de la durée variable de nos séances. Merci.

Procès-verbal de la séance du 25 avril 2018

La Présidente :

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 25 avril 2018 dans le délai réglementaire, conformément à l'article 62 al. 1 du règlement du Conseil. Quelqu'un a-t-il une remarque ou une modification à proposer ?

Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office conformément à l'art. 62 al. 1 de notre règlement et je remercie son auteur, Bernard Montavon, pour son excellent travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente :

Tout d'abord, je tiens à remercier le Musée d'Art de Pully et la Municipalité pour l'invitation adressée aux membres de ce Conseil à la soirée exceptionnelle du 15 mai dernier. La visite de **l'exposition Hodler et le Léman** et l'apéritif qui a suivi ont été vivement appréciés par toutes les conseillères et les conseillers qui s'y sont inscrits.

Ensuite, je vous informe que nous avons reçu de la part de l'Union des communes vaudoise deux exemplaires d'un **manuel d'introduction à la gestion financière communale**. Vous pouvez vous adresser à notre secrétaire, M. Bernard Montavon, pour les consulter ou en commander au prix de CHF 35.- la pièce pour les membres de l'UCV ou avec un rabais non spécifié pour des commandes de plus de 20 exemplaires.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

- Le 27 avril, j'ai représenté notre Conseil au repas de soutien du Pully Rink-Hockey Club qui, avec ses trois équipes, entretient depuis près de 70 ans la passion du patin à roulettes.

- Le 6 mai, en qualité de première citoyenne de Pully, j'étais invitée à l'assemblée générale de l'Association cantonale du costume vaudois. J'y ai participé en portant, évidemment, mon costume vaudois !

- Le 7 mai, j'ai assisté, sur invitation, à la séance plutôt houleuse du Conseil communal de Paudex. Le traitement des quinze points à l'ordre du jour s'est achevé à minuit moins dix. Je vois M. Chaubert, le président du Conseil communal de Paudex, qui rigole ...

- Le 25 mai, j'ai représenté notre Conseil au lancement de la Course à travers Pully. Les invités qui ne prévoyaient pas de courir ont pu partager le verre de l'amitié évidemment offert par le Comité d'organisation dans les caves communales du Prieuré.

- Le dimanche 27 mai, en tant que présidente du Conseil, j'étais conviée à la fête de la noble Abbaye des Bourgeois de Pully. Comme l'exige la tradition, j'y ai prononcé un toast à la Patrie, un exercice redoutable dont je me suis acquittée honorablement si j'en crois les éloges que m'a aimablement prodigués l'Abbé-Président, M. Jean-Robert Chavan.

- Enfin, hier, le 29 mai, j'ai assisté à l'assemblée générale ordinaire de la Promotion Pully Paudex Belmont ponctuée par une intéressante conférence de Pascal Hottinger, responsable de projets stratégiques chez Nespresso.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

La Présidente :

En date du 10 mai dernier, j'ai reçu une lettre de notre collègue, **Mme Annie Mumenthaler, UDC, m'annonçant sa démission du Conseil communal** avec effet au 15 mai 2018. Je vous la lis :

« Madame la Présidente, Chère amie,

Je vous informe officiellement que je démissionne du Conseil communal ce 15 mai 2018. Elue en octobre 2001, après presque 17 ans au Conseil, il est temps pour moi de tirer ma révérence et de laisser la place à un nouveau membre plein d'énergie. Ce mandat fut une magnifique expérience que j'ai vécue avec beaucoup de passion, trop diront certains. Je n'ai d'ailleurs, durant toutes ces années, jamais manqué une seule séance du Conseil communal.

Je voudrais remercier tous mes collègues pour leur sympathie, voire leur amitié, tout au long de ces années. Je leur souhaite bonne suite dans leurs travaux. Soyez tous très vigilants quant à la densification de Pully et surtout lorsque viendra le moment de voter sur le préavis de la tour de la Place de la Gare, ayez une pensée pour moi qui y suis farouchement opposée ! (rires dans la salle) Chers collègues, bon vent et que Dieu vous garde !

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Chère amie, mes plus cordiales salutations et vous félicite chaleureusement pour votre excellente présidence du Conseil ».

Mme Annie Mumenthaler, juriste de formation, est entrée au Conseil communal de Pully en 2001 où elle a siégé sans interruption depuis lors. Elle y a présidé le groupe de l'Union Pulliérane et plus récemment le groupe de l'UDC. Annie Mumenthaler a été membre de la Commission de gestion, de la Commission des finances, de la Commission des naturalisations ainsi que du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois. Elle a, en outre, œuvré au sein d'un nombre considérable de commissions ad hoc en tant que membre ou comme présidente. Tout en regrettant sa démission du Conseil, nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfaction dans ses activités associatives et ses nombreux hobbies.

Le successeur d'Annie Mumenthaler sera assermenté lors de la prochaine séance de ce Conseil.

Ensuite, en date du 25 mai, j'ai reçu une lettre de **démission du Conseil de notre collègue, M. Dennis Messerli, PLR**, avec effet au 15 juin 2018. Je vous lis sa lettre :

« Madame la Présidente,

Par ce courrier, je vous informe que, suite à mon déménagement dans la commune de Lutry, (la Présidente : le président du Conseil communal de Lutry est là. Il doit être content !) prévu le 15 juin, je ne pourrai malheureusement plus assumer mon mandat de conseiller communal à Pully. Bien que de courte durée, cette expérience a été très enrichissante et j'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux différentes décisions de la Commune. Je profite de ce courrier pour vous souhaiter, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil et de la Municipalité bonne suite et beaucoup de succès dans les importants projets à venir.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, je vous adresse, Madame la Présidente, mes cordiales salutations ».

Ingénieur HES de formation en gestion de projets, M. Dennis Messerli est entré au Conseil lors des élections de 2016. Son bref mandat au Conseil communal de Pully lui aura tout de même donné l'occasion de participer à une commission ad hoc. Nous regrettons naturellement son départ et lui souhaitons le meilleur dans sa nouvelle commune.

Son successeur sera assermenté dans une séance ultérieure de notre Conseil.

Enfin, toujours le 25 mai, j'ai reçu du **Groupe Habitants du Quartier solidaire de Pully-Sud** copie d'une lettre adressée à la Municipalité. Cette missive relate les résultats d'une table ronde qui visait à mettre en évidence les préoccupations des participants au sujet de l'avenir du logement à Pully, préoccupation à laquelle la Municipalité, destinataire de ce courrier, donnera la suite qu'elle jugera appropriée.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Présidente :

Nous avons trouvé ce soir sur nos tables les communications n° 10 à 12-2018. La Municipalité a-t-elle d'autres informations à nous communiquer ?

M. Gil Reichen, syndic, répond par la négative.

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, je vous rappelle que si vous avez des remarques sur les communications écrites de la Municipalité vous pourrez intervenir au point 4 « Divers ».

Nous passons aux annonces de dépôts de propositions individuelles. Nous n'avons pas reçu de proposition individuelle.

2. **ORDRE DU JOUR**

La Présidente :

Mesdames, Messieurs les Conseillères et les Conseillers, vous avez tous reçu l'ordre du jour de la présente séance conformément à l'article 24 de notre règlement. Quelqu'un a-t-il une remarque à propos de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc approuvé tel quel.

2.1. **Préavis 08-2018 Conservation des ouvrages d'art – Phase 2** **Crédit demandé CHF 900'000.00**

La Présidente :

Je demande au président de la commission ad hoc, M. Pascal Pfister, de bien vouloir venir à la tribune nous résumer et nous commenter brièvement les conclusions du rapport que vous avez reçu au préalable.

M. Pascal PFISTER, président de la commission ad hoc :

La Commission s'est réunie pour examiner le préavis 08-2018 : six ouvrages d'art, un mur de soutènement, un inventaire sont les sujets qui nécessitent des travaux d'urgence. Un crédit nous est demandé pour faire ce travail qui n'est pas de nature urgente mais qui s'inscrit dans une deuxième phase – une première a déjà été acceptée par le Conseil – pour mener à bien ces travaux qui consistent simplement à assurer la pérennité de ces ouvrages. Chaque ouvrage a été examiné. Nous avons reçu des indications sur leur état. Certains ont la particularité de franchir des rivières limitrophes, donc deux communes sont concernées. Le Service des bâtiments communal a parfaitement joué son rôle. Une partie sera payée évidemment par chaque commune. Par conséquent, tout a été jugé conforme dans la substance de cette demande.

Dès lors, chers collègues, je vous demande d'approuver le crédit demandé et le préavis 08-2018 dans son entier, soit d'allouer à la Municipalité les CHF 900'000.- demandés, d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à un emprunt et d'autoriser évidemment la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par des annuités de 30 ans.

La Présidente :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. Par avance, je vous remercie de concentrer les interventions sur vos raisons d'accepter ou de refuser l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur le préavis 08-2018. Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

M. Sherban SICHITIU demande la parole :

Petite rectification que j'ai demandée à M. Pfister par mail hier. Je n'ai pas vu qu'elle a paru. Vous n'avez pas lu votre mail. Par rapport à la liste des présences : je me suis excusé et c'est M. Luc Jeanneret qui a pris ma place. J'aimerais que cela soit noté dans le rapport. Il en est de même concernant M. Duvoisin.

M. Pascal PFISTER demande la parole :

Comme ces annonces ont effectivement été faites avant la séance, j'ai noté les membres présents. Donc, M. Jeanneret est ici mentionné parmi les présents et M. Duvoisin également pour avoir remplacé un collègue PLR mais il est évident que vous avez été excusé puisque remplacé par un de vos collègues du Conseil communal. Par contre, il y avait une personne absente qui s'est excusée une demi-heure avant le début de la séance et je l'ai mentionnée aussi. En général, c'est comme ça qu'on procède.

La Présidente :

Quelqu'un veut-il encore prendre la parole ? Il s'agit de la discussion de fond. La parole n'est plus demandée. Je vais donc vous faire voter sur les conclusions du préavis 08-2018 affichées à l'écran.

Les conclusions du préavis 08-2018 sont acceptées à l'unanimité.

2.2 Préavis 09-2018 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 1ère série - Crédit demandé CHF 206'400.00

La Présidente :

Je demande au président de la Commission des finances, M. Richard Pfister, de bien vouloir venir à la tribune nous résumer et nous commenter brièvement les conclusions du rapport que vous avez reçu au préalable.

M. Richard Pfister, président de la Commission des finances :

La Commission des finances a désigné Mme Anne Schranz comme sa rapportrice pour cet objet.

La Présidente :

Merci, M. Pfister. J'invite alors Mme Anne Schranz à venir à la tribune.

Mme Anne SCHRANZ, rapportrice de la Commission des finances :

Vous avez devant les yeux une demande de crédit supplémentaire tout ce qu'il y a de plus classique entre congé de maternité, remplacement différé de collaborateur, inondations et canalisations qui lâchent. Le poste inhabituel et coûteux, à savoir le remplacement du chauffage de la Maison Pulliérane, étant compensé par un prélèvement sur un fond de rénovation, la Commission des finances ne voit aucun obstacle à accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires tels que présentés et vous prie d'approuver également les conclusions du présent préavis que je ne relirai pas.

La Présidente :

Merci, Mme Schranz.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente :

J'ouvre maintenant la discussion de fond sur le préavis 09-2018. La parole n'est pas demandée. Je vais donc vous faire voter sur la conclusion du préavis 09-2018 affichée à l'écran.

La conclusion du préavis 09-2018 est acceptée à l'unanimité.

2.3. Propositions individuelles

2.3.1. Réponse au postulat déposé par MM. Jean-Luc Duvoisin, Antoine Hürlimann et Dimitri Simos « Pour que Pully s'affiche »

La Présidente :

Vous avez tous reçu la réponse de la Municipalité au postulat déposé par MM. Jean-Luc Duvoisin, Antoine Hürlimann et Dimitri Simos intitulée « Pour que Pully s'affiche ».

Pour rappel, dans sa séance du 28 septembre 2016, ce Conseil a décidé à une très large majorité de renvoyer ce postulat à la Municipalité. L'un ou l'autre des auteurs de ce postulat a-t-il un commentaire à nous apporter ?

M. Dimitri SIMOS demande la parole :

Permettez-moi de prendre la parole en mon nom mais également au nom de mes collègues. Antoine Hürlimann ne siège plus parmi nous et Jean-Luc Duvoisin est retenu ailleurs par d'autres obligations.

Nous souhaitons vivement remercier la Municipalité pour la qualité de sa réponse à ce postulat qui détaille et documente les différentes variantes envisagées et qui traduit un réel intérêt pour notre proposition, ce qui nous réjouit. Comme le relève la Municipalité, si nous avons proposé d'inviter des artistes à participer, ce n'est pas pour exclure la participation de la population mais pour assurer une qualité de réalisation qui soit irréprochable. Nous nous rangeons donc derrière l'idée de la Commune d'éventuellement réaliser des œuvres inclusives. A contrario, nous pensons que la mise en place d'un concours n'est pas forcément onéreuse et qu'il permet d'avoir à disposition des variantes de réalisation intéressantes sans risquer d'avoir un artiste unique pour un ensemble d'œuvres picturales.

Toutefois, il est à noter que l'association Art en Boîtes, qui a réalisé la simulation illustrée sur le document de réponse de la Municipalité, collabore activement avec la ville de Lausanne et dispose d'un réservoir d'artistes confirmés qui se répartissent les projets de revalorisation picturale. Le document, tout à la fin, présente justement une revalorisation du mur de la gare de Pully (ce document est projeté sur l'écran). Cela, c'est une proposition. Il est intéressant de voir à quel point on embellit très vite un

mur qui, aujourd'hui, est relativement moche. Voilà. Un système, donc, qui permet d'assurer une certaine diversité artistique. En conclusion, nous remercions la Municipalité pour sa réponse et nous tenons à disposition de celle-ci pour la suite de ce projet, y compris pour la mise en place éventuelle d'un concours, que ce soit pour nos qualité de spécialistes de l'image, dans le cas de Jean-Luc Duvoisin ou d'ingénieur ferroviaire, pour ma part. Merci beaucoup.

La Présidente :

Merci, M. le Conseiller. La Municipalité veut-elle intervenir ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est plus le cas.

Le Conseil a pris acte de la réponse de la réponse de la Municipalité. Ce point est donc traité.

Par ailleurs, nous n'avons reçu aucune proposition individuelle.

2.4. Divers

2.4.1. M. Luc JEANNERET demande la parole :

Nouvelle identité visuelle de la Commune

J'aimerais vous dire quelques mots sur la nouvelle identité visuelle de la commune de Pully. Sans consultation ! Sans doute est-ce de ses prérogatives. Notre Municipalité de Pully a modifié l'identité visuelle de notre commune. Il me semble que notre Conseil communal, plus haute autorité politique, aurait quand même pu être, par élégance, consultée. Nos citoyens seraient en droit de savoir quelle est la position de leur législatif à ce sujet. Faut-il se contenter des réseaux sociaux - ce que l'on m'a reproché il n'y a pas si longtemps – pour que le citoyen puisse se prononcer ou notre Conseil pourrait-il donner son avis ? Pour ma part, je ne suis pas satisfait de cette pseudo-modernité et je ne m'en cache pas. Merci.

M. Gil REICHEN, syndic :

Madame la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,

Je suis navré que ce logo ne plaise pas à M. Jeanneret, naturellement, et à quelques autres. Je me réjouis qu'il plaise à beaucoup d'autres aussi. Effectivement, comme vous l'avez relevé, c'est un logo qui est celui de l'administration communale et qui relève effectivement de la compétence de la Municipalité. Nous n'avons pas du tout imaginé nous lancer dans une démarche participative ou une consultation large du Conseil communal au sujet de ce nouveau logo. Nous comprenons tout à fait que certains l'apprécient et d'autres pas, mais il est en effet celui qu'on a choisi. Je ne sais pas si c'est du modernisme. Il est vrai que nous avons voulu, comme on l'a expliqué dans le communiqué qui vous a été transmis, changer une image de cette administration qui avait, je crois, un peu plus de trente ans. Voilà. Je crois qu'il n'y a pas de quoi en faire toute une histoire. Il vivra le temps qu'il vivra et d'autres le changeront après nous. Voilà ce que je peux dire, mais il est vrai que cette question relève des compétences de la Municipalité.

2.4.2. **M. Philippe DIESBACH demande la parole :**

Maison jaune – avenue du Léman

Ma question s'adresse à M. le Syndic. Il y a quelques années, peut-être une année, je vous avais posé la question au sujet de l'avenir de l'immeuble qui tombe bientôt en ruines à l'angle Lavaux – rue du Prieuré. Avez-vous des nouvelles à ce sujet ?

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,

Malheureusement pas de nouvelles sur l'immeuble connu sous le nom de maison jaune, bientôt ruine jaune. C'est vrai que nous avons tenté à plusieurs reprises d'approcher le propriétaire qui, dans le meilleur des cas, répond qu'il n'est pas du tout intéressé, en tous cas pas à céder sa propriété. Les seules choses, légalement, qu'on a pu faire, ont été d'exiger qu'il respecte un minimum de conditions de sécurité et de propreté aux alentours, si l'on peut dire ça comme ça. Mais, au fond, il me semble vous l'avoir probablement déjà dit, en terme légal, on n'a aucune base pour faire accélérer un propriétaire qui bénéficie d'un permis de construire. On a toutes sortes de situation : on peut agir si quelqu'un démarre ou fait semblant de démarrer les travaux pour ne pas perdre son permis de construire. C'est arrivé. Il s'agit d'un pseudo-démarrage des travaux. La jurisprudence permet de déterminer en quoi consiste un démarrage de travaux mais on n'a pas de possibilité d'agir face à quelqu'un qui les a commencés et ne les finit jamais.

En fait, probablement et à défaut que ce propriétaire ne change tout à coup d'attitude, à mon avis, une procédure d'expropriation sera à envisager dans le cadre des travaux prévus en vue du réaménagement de l'avenue de Lavaux et notamment du passage de l'axe fort des transports publics. C'est tout ce que je peux vous dire à ce stade.

2.4.3. **Mme Liliane MASSON demande la parole :**

Hommages à Mme Annie Mumenthaler

Après dix-sept ans de participation de notre chère collègue Annie Mumenthaler et son départ en raison de maladie, je voudrais lui adresser quelques mots.

Ma chère Annie,

Je suis profondément touchée par la décision prise, celle de quitter le poste de conseillère communale, toi citoyenne de haut niveau, et après dix-sept ans de participation au Législatif de la Commune. La présidente du Conseil a présenté la participation active à la vie de notre ville pendant ces nombreuses années. Je me bornerai à souligner que, malgré des interventions parfois tranchantes et sans réplique, fait qui peut heurter, la formation éthique de la juge exprime ainsi son dernier mot. Tu es aimée et estimée par nous toutes et tous. Annie, tu es intervenue à maintes reprises dans les débats du Conseil avec courage et loyauté pour les citoyens que tu as représentés. Chère Annie, tu resteras toujours dans nos esprits et ton départ marquera un réel vide dans les rangs de ton parti ainsi que parmi tous. Nos cœurs t'accompagneront toujours dans cette nouvelle étape de vie, toi, cette grande dame de la politique pulliérane, brillante par sa chaleur humaine, nullement extrovertie, en partageant avec nous la lumière de l'esprit et de l'intelligence. Nos remerciements sincères ainsi que notre reconnaissance pour tout ce que tu as pu nous apporter, notre chère amie. Nos hommages. Merci.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère.

2.4.4. Mme Nadia PRIVET demande la parole :

Fontaine Pré-de-la-Tour

Je voulais remercier la Municipalité et surtout le Service des parcs et jardins car, depuis peu, le bassin de la fontaine Dana au Pré-de-la-Tour est à nouveau alimenté en eau avec de petites buses. J'ai eu des retours enchantés des citoyens, enfants, parents, grands-parents, qu'ils renouvellent et qui renouent avec une fraîcheur sur cette place qui manquait cruellement depuis quelques années. Je vous remercie infiniment.

La Présidente :

Merci, Mme la Conseillère.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ? Nous sommes toujours au point 4 de notre ordre du jour. Si tel n'est pas le cas, je clos cette séance.

Il est 20h53.

Je vous rappelle la prochaine séance de notre Conseil le mercredi 20 juin à 18h00 et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée.

La Présidente :

Le secrétaire :

Lena Lio

Bernard Montavon